



COYOTE IMMO

CONSEIL IMMOBILIER

Carte CPI 5801 2024 000 000 002 délivrée par le CCI de la Nièvre

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

A COMPTE DE JUILLET 2024

VENTES IMMOBILIERES

Biens bâtis et non bâtis en cas de vente quelque soit le prix de mise en vente net vendeur.
Les honoraires de négociation sont à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente
« commission vendeur », sauf stipulation au mandat.

PRIX DE MISE EN VENTE	HONORAIRES T.T.C. Pour particuliers	HONORAIRES H.T. Pour professionnels
Jusqu'à 50 000 €	6 000 €	6 000 €
50 001 € à 100 000 €	9 000 €	9 000 €
100 001 € à 130 000 €	10 000 €	10 000 €
130 001 € à 150 000 €	12 000 €	12 000 €
150 001 € à 170 000 €	14 000 €	14 000 €
170 001 € à 200 000 €	18 000 €	18 000 €
200 000 € à 230 000 €	20 000 €	20 000 €
230 001 € à 250 000 €	22 000 €	22 000 €
250 001 € à 300 000 €	25 000 €	25 000 €
300 001 € à 400 000 €	28 000 €	28 000 €
Au delà de 400 000 €	7 %	7 %

HONORAIRES DE LOCATION

LOCATION - Appartement, Maison, Terrain, Garage, etc ...

HONORAIRES à la charge du locataire : 1 Mois de Loyer TTC quittancé (comprenant visite, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux).

HONORAIRES à la charge du bailleur : 1 Mois de Loyer HT quittancé (comprenant visite, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux).

BAUX COMMERCIAUX et PROFESSIONNELS :

1 Mois de Loyer TTC au preneur,

1 Mois de Loyer HT au bailleur.

(dans la limite du plafonnement des honoraires du barème de la loi ALUR du 24 mars 2014).